ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 73374

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la question du dosage du taux de nitrate dans l'eau. La réglementation actuelle impose de ne pas dépasser 50 mg de nitrate par litre d'eau. Or certains experts prétendent qu'un taux de nitrate supérieur à ce dosage ne serait nullement nocif à la santé de l'homme mais au contraire utile pour lutter contre certaines carences. Il lui demande si la réglementation actuelle est sujette à évolution.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Thomas
Circonscription : Marne (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73374
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1023